



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du lundi 2 mars 2026, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

57, rue Fortin-les-Berges
Lot 4 728 868
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- ▶ Permettre la construction d'un garage résidentiel de 9 m X 17 m avec un carport annexé à l'arrière de 9 m X 6 m portant la superficie totale du bâtiment secondaire détaché à 207 m² au lieu de 120 m² pour l'ensemble des bâtiments secondaires détachés autorisés et dont la hauteur des murs serait à 3,81 m (12'6") au lieu de 3,51 m (11'6") et la hauteur totale serait d'environ 7,01 m (23') au lieu de 5,01 m (16'5") afin de respecter la servitude d'aspect avec la maison (pente du toit 8-12) tel que décrit au règlement 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic ainsi qu'au 1er projet de règlement 26-382 abrogeant et remplaçant le règlement 07-080 et ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du lundi 11 février 2026 à 19 heures, à la salle municipale / secteur Colombourg situé au 705, 2e-et3e Rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 11 février 2026


Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe